

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
 Arrondissement de LANNION  
 Canton de TREGUIER  
 PV CM\_2021\_09

**Commune de CAMLEZ**



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**



*Séance du jeudi 30 septembre 2021*

L'an deux mille vingt-et-un, le trente septembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de THEBAULT Christophe, maire.

**Présents** : THEBAULT Christophe, maire, LE GOFF Rémi, LE NAOUR Nathalie, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, adjoints, TURBOT Paule, LAURENT Yann, MANCHON Adélaïde, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

**Absent** : : PARMENTIER Alain, DROUMAGUET Pierre-Yves, BRIAND Yvon (pouvoir à JEAN-LE LAY Annic), GAUTIER Bernard (pouvoir à LE GOFF Rémi), DORNIOL Benoît (pouvoir à RUZIC Olivier)

**Secrétaire de séance** : MANCHON Adélaïde

Le maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : l'approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 2021. Le conseil donne son accord.

**DELIBERATION N°2021\_09\_1**

**Affichée le 14.10.2021**

**OBJET : approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 2021**

- VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,  
 VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
 VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du haut Trégor et de la presqu'île de Lézardrieux ;  
 VU l'arrêté préfectoral du fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté et notamment l'article 6,

CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 20 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le rapport de droit commun de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :

- L'évaluation définitive concernant « le transfert de la compétence Enfance Jeunesse par les communes du syndicat d'Aod Ar Brug»,
- L'évaluation définitive concernant le transfert de la compétence voirie exercée par les syndicats de voirie

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

**DELIBERATION N°2021\_09\_2**  
**Affichée le 14.10.2021**

**OBJET : approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 1er janvier 2020 et 2021 – Partie dérogatoire**

- VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,
- VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;
- VU l'arrêté préfectoral fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté,

CONSIDERANT le rapport, approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 20 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur :

- O Le Bonus Sapeur Pompiers Volontaires
- O Le financement de la ligne Macareux
- O La gestion des Eaux Pluviales Urbaines

**APPROUVE** le montant des attributions de compensation définitives pour les années 2020 et 2021 calculées en tenant compte du rapport du 20 septembre 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

**AUTORISE** à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

**DELIBERATION N°2021\_09\_3**  
**Affichée le 14.10.2021**

**OBJET : retrait de la proposition d'achat du terrain impasse Prat Lan par la commune**

Suite à différents évènements relatifs à la proposition d'acquisition d'un terrain impasse Prat Lan votée par le conseil municipal le 9 décembre 2020, monsieur le maire propose le retrait de cette proposition d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
Approuve le retrait de la proposition d'achat impasse Prat Lan, cadastrée ZK 332.

**Questions diverses**

- 1) M. Le Roux expose que les publications officielles sur l'achat du bâtiment « Terre d'Ajoncs » ont pris du retard. Les clés seront remises en octobre.
- 2) La parole est à M. Olivier Ruzic. L'entreprise Colas est intervenue pour désenrober et réenrober le cimetière car l'enrobé n'avait pas tenu, des défauts étaient apparus. Le maire explique les raisons de ce problème. Le cimetière va être totalement engazonné par les employés et un paillis et des plans de turquette vont être posés entre les tombes. Ceci permettra le respect de l'engagement « zéro phyto » ainsi qu'un embellissement de la commune et diminuera l'entretien par les employés. Les pans de turquette seront livrés en octobre pour une plantation au printemps. L'arrière des tombes sera paillé. 4 à 5 panneaux

rappellera la démarche « Zéro phyto », 3 sont fournis par LTC et 2 seront à charge de la mairie. M. Ruzic s'adresse à la presse pour diffuser l'information à la population.

- 3) En raison du contexte sanitaire le marathon Perros-Guirec Paimpol est annulé.
- 4) La randonnée des pères Noël de l'Estran le 11 décembre empruntera la D75.
- 5) Une nouvelle nomenclature comptable doit être mise en place pour 2023, la M57. Le maire fait un rappel du code juridique.
- 6) Le service technique accueillera un stagiaire, M. Rigollet Didier, du 18 octobre au 12 novembre.
- 7) Le centre de gestion a communiqué sur une augmentation future probable des taux d'assurance statutaire.
- 8) Un devis pour le classement des archives communales a été réalisé. Il y a pour 8 jours de travail, soit 60h, et un montant de 2730 €. Le maire propose d'inscrire la dépense au budget.
- 9) M. Le Goff prend la parole. Il a demandé à 2 entreprises pour l'entretien annuel des espaces verts. Seule l'entreprise TLTP a répondu avec un devis de 1400 € pour 3.5 jours de point à temps. Des travaux de renforcement de voirie sont à prévoir à Terre Neuve et au Rhun ainsi qu'une aire de pique-nique à Kerham.
- 10) M. Plet informe le conseil que lors d'une réunion du RPI pendant laquelle M. Thibault Le Goff a démissionné de son poste de président pour motifs familiaux. Il resta toutefois délégué au RPI.

La séance est levée à 21h30.